

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

RÉGION DE L'EXTREME NORD

DÉPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

COMMUNE DE DARAK

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

FAR NORTH REGION

LOGONE AND CHARI DIVISION

DARAK COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

AVIS DE COTATION OUVERT

N° **014**/DCO/PROLOG/COMMUNE DE DARAK/CIPM/SIGAMP/2026 DU **12/03/2026**

**POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE VINGT-HUIT (28)
LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LES LOCALITES DE HERWA,
MAGALA-KABIR, DJIREIB 1, MAGALA-NDJAMENA, MAGALA-
DJOURGOUL – COMMUNE DE DARAK**

EN PROCEDURE D'URGENCE

Pays	République du Cameroun
Projet	Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG)
Maîtrise d'Ouvrage	Commune de DARAK
Financement	Crédit IDA 72130-CM
Référence Convention	___/C/AVRIL/2026/MINDDEVEL/SG/PROLOG - COMMUNE DE DARAK
Référence Avis de Consultation ouverte	N° 014 /DCO/PROLOG/COMMUNE DE DARAK/CIPM/SIGAMP/2026
Référence STEP	EN-LC-DARAK-C5-SBP CYCLE 2-CONST 1
Date	Juillet 2026

1. Le Gouvernement du Cameroun a reçu un financement de la Banque mondiale pour financer le coût du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG). Dans le cadre de sa mise en œuvre, le PROLOG a signé une convention de subvention basée sur la performance avec la Commune de DARAK pour le financement des projets d'investissement. A cet effet, la Commune de DARAK a l'intention d'utiliser une partie des subventions accordées pour effectuer les paiements prévus pour **l'acquisition et l'installation de vingt-huit (28) lampadaires solaires dans les localités de HERWA, MAGALA-KABIR, DJIREIB 1, MAGALA-NDJAMENA, MAGALA-DJOURGOUL - Commune de DARAK, Département du LOGONE ET CHARI, Région de l'EXTREME-NORD.**
2. Les travaux concernent :
 - l'acquisition et l'installation de six (06) lampadaires solaires dans la localité de HERWA;
 - l'acquisition et l'installation de sept (07) lampadaires solaires dans la localité de MAGALA-KABIR;
 - l'acquisition et l'installation de cinq (05) lampadaires solaires dans la localité de DJIREIB 1.
 - l'acquisition et l'installation de cinq (05) lampadaires solaires dans la localité de MAGALA-NDJAMENA ;
 - l'acquisition et l'installation de cinq (05) lampadaires solaires dans la localité de MAGALA-DJOURGOUL.
3. La Commune invite maintenant les Entrepreneurs à soumettre leurs Cotations pour les Travaux décrits dans l'Annexe 1 "Spécifications Techniques/Exigences du Maître d'Ouvrage", insérée dans Demande de Cotations (DC).
4. La Demande de Cotation peut être consultée ou retirée au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de DARAK et située Darak ; Tél :675 76 87 09 ; Email. : daaouson@gmail.com
5. La visite de site est programmée pour le .../.../2026 àheures Lieu de rassemblement des potentiels soumissionnaires : La Mairie de DARAK
6. Les cotations doivent être déposées ou envoyées en cinq (05) exemplaires (dont un (01) original et quatre (04) copies ainsi qu'une clé USB contenant une copie numérique scannée des offres (version PDF non modifiables) au plus tard le 28/09/2026 A 13 heures, à l'adresse ci-après :

Attention : Monsieur le Maire de la Commune de DARAK
Adresse : BPDARAK

Et porter la mention :

AVIS DE COTATION OUVERT

**N°014/DCO/PROLOG/COMMUNE DE DARAK/CIPM/SIGAMP/2026 DU 18/09/2026
POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE VINGT-HUIT (28) LAMPADAIRES SOLAIRES DANS
LES LOCALITES DE HERWA, MAGALA-KABIR, DJIREIB 1, MAGALA-DJAMENA, MAGALA-
DJOURGOUL - COMMUNE DE DARAK**

7. Les Cotations seront ouvertes par la Commission Internes de Passation des Marchés (CIPM) du Maître d'Ouvrage le 28/09/2026, à 14 heures dans la salle de conférence de la Commune de DARAK.
8. La lettre-commande sera attribuée à l'Entreprise qui, (i) offre une cotation techniquement conforme, (ii) garantit l'achèvement des travaux à la date spécifiée et, (iii) offre le prix évalué le plus bas
9. Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Mairie de DARAK ou à l'Unité de l'Unité de Coordination Régionale du PROLOG, Tél : 675 76 87 09 ; Email. : daaouson@gmail.com.

Ampliations :

- DDMINMAP /L&C (pour information)
- DDMINEE/LC (pour information)
- PRESIDENT/ CIPM/DRAK (pour information)
- ARMP
- UCR/PROLOG
- CHRONO/ARCHIVES

Darak, le 18-08-2026



ALI RAMAT